

aux ordres de la cour dans le procès de contestation de son élection, a été envoyé en prison par le juge Ramsay. Après deux jours de réclusion, il est venu faire ses excuses à la cour et renoncer en même temps à son mandat.

CONTESTATION D'ÉLECTIONS. — Presque toutes les élections contestées jusqu'à ce jour se sont terminées par le triomphe des contestants. Il y a tout lieu de croire que par les dispositions actuelles de la loi d'élection, on parviendra à restreindre la corruption et à forcer et candidats et électeurs à apporter plus d'honnêteté dans leurs procédés.

AFFAIRE DU CANAL-LACHINE.—Le procès McNaughton qui vient d'avoir lieu à Montréal, a fait échouer, en en révélant l'agencement, une trame ourdie pour enlever au moins un demi million du coffre fédéral et le faire passer dans la bourse de spéculateurs éhontés.

Voici l'affaire en quelques mots. Des spéculateurs de Montréal, parmi lesquels figurent MM. Jetté, Laflamme, etc., ayant eu vent que le gouvernement voulait élargir le Canal Lachine, obtiennent sous mains des ministres l'assurance que la chose allait se faire prochainement et la connaissance de l'endroit précis où les travaux auraient lieu. De suite ils se rendent propriétaires des terrains nécessaires à l'agrandissement et en annoncent une vente publique par encan. Comptant que le gouvernement en expropriant les nouveaux propriétaires ne pourrait donner moins que ce que ceux-ci auraient payé, ils soudoient des *puffers* ou faux enchérisseurs pour faire monter les prix à l'encan, si bien que des terrains payés quelques mois auparavant de 10 à 15 centins le pied furent adjugés à 50 et 55 centins. M. McNaughton, un adjudicataire de bonne foi de l'un de ces terrains, ayant eu connaissance de la chose, refusa de payer. On porta l'affaire en cour, et la cour